

De nouvelles zones d'intervention prioritaire pour 2011-2012

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) européenne, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) a souhaité prioriser les actions de la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH) du Gers sur les bassins versants à fort enjeux pour la qualité de l'eau.

De nouvelles zones ont été définies, au sein des territoires originels, suite à une concertation entre l'AEAG et la CATZH du Gers. Les critères retenus pour leur définition sont :

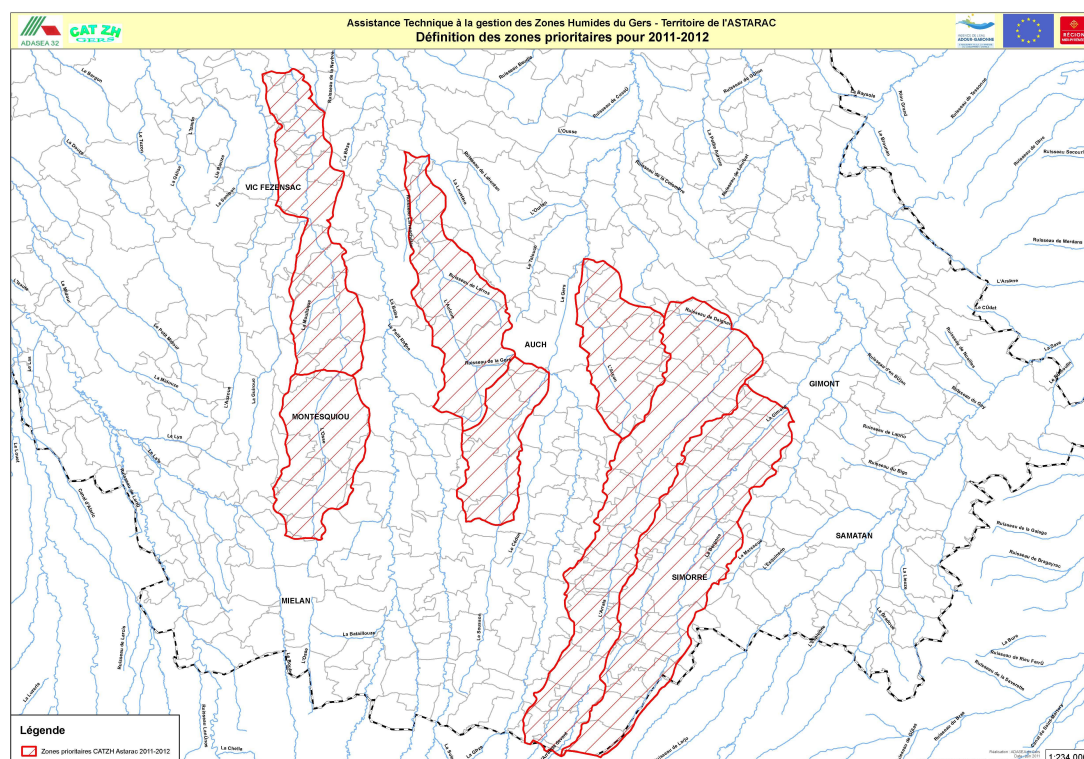
- les bassins versants dont l'étude hydromorphologique menée par les syndicats de rivières est la plus avancée
- les secteurs où les zones humides recensées par l'inventaire du Conseil Général du Gers sont les plus concentrées
- les zones où le nombre de données sur les zones humides accumulées par l'ADASEA du Gers est le plus important
- les masses d'eau dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé pour 2015
- la présence de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

La CAT poursuit ses actions d'animation (fiches techniques, journées d'information et d'échange) sur l'ensemble du territoire. Les visites de terrain (diagnostic de zones humides ou simple visite de conseil) seront concentrées sur ces zones et les gestionnaires de zones humides importantes pour leur rôle dans le fonctionnement du bassin versant seront contactés afin de les conseiller dans leur gestion. Le but étant de maintenir les zones humides existantes tout type confondu (prairie inondable, étang, mare,...) et d'en favoriser une bonne gestion afin d'améliorer le fonctionnement hydrobiologique des bassins versants sensibles.

Les travaux de restauration de zones humides pourront encore être pris en charge par l'AEAG à hauteur de 50 % du montant des travaux mais uniquement dans les zones prioritaires définies et dans le cas où ces travaux permettent la restauration d'un ensemble cohérent de zones humides utile au fonctionnement du bassin versant.

Un diagnostic de chaque zone définie est en cours de réalisation afin d'identifier les zones humides à fort enjeux de protection.

Ces zones pourront évoluer les années suivantes en fonction de l'évolution des enjeux.



Contacts :
Thanh-Chi NGUYEN



ADASEA DU GERS
CAT ZH Gers
Maison de l'Agriculture
Route de Mirande
BP 70161
32003 AUCH CEDEX
Tél. : 05.62.61.79.50
a032@adasea.net

Lettre réalisée par l'ADASEA du Gers avec le soutien financier de :



Crédit photo : Sophie Hurtes, Capucine Baillou, Agnès Sabel / ADASEA 32



« Depuis 2007, l'ADASEA du Gers, par le biais de la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CAT ZH), accompagne les gestionnaires de zones humides de l'Astarac. Les éleveurs, en particulier, préservent et entretiennent de nombreuses mares sur le territoire. » - **Marc Didier, président de l'ADASEA du Gers**

Bilan des actions de l'année 2010 - 2011

Depuis 2008, **12 étangs et 322 mares ont été expertisés et 113 gestionnaires ont été rencontrés** dans l'Astarac.

Durant l'automne 2010, **3 mares ont été restaurées** avec une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50% du montant des travaux.

Le 4 novembre 2010 a eu lieu une **formation sur l'aménagement des mares pour l'abreuvement du bétail**. La première partie s'est déroulée le matin à la mairie de Simorre. Plusieurs personnes sont intervenues : Michèle Dessavre de l'association Nature Midi-Pyrénées a présenté *L'intérêt des mares pour l'environnement et l'Homme*, Agnès Sabel de l'ADASEA a présenté un *bilan de l'action de la CATZH sur le territoire de l'Astarac*, Frédéric Pujol des services vétérinaires de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) a présenté *Les risques sanitaires liés à l'abreuvement direct dans une mare*, Jérôme Pereira de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège a présenté *Les différents aménagements possibles*. L'après-midi, M. Christian Bajon, éleveur à Saint-Blancard, a eu la gentillesse d'accueillir les participants qui ont pu observer les aménagements qu'il a mis en place sur certaines de ses mares, notamment clôture intégrale de mare et installation d'abreuvoir avec flotteur en contrebas.

Les Fiches Techniques « mares »

Différentes fiches techniques viennent d'être éditées et sont à la disposition des adhérents du réseau et de tout gestionnaire de mare. Elles ont pour but de faire découvrir l'écosystème mare et son fonctionnement mais aussi de donner des conseils pratiques de gestion.



- 9 fiches ont été réalisées :
- Les mares de l'Astarac
 - Les amphibiens
 - L'eutrophisation
 - La restauration des mares
 - Les mares d'abreuvement
 - Les végétaux aquatiques
 - Les insectes aquatiques
 - Les plantes envahissantes
 - Les animaux invasifs

Témoignage

M. et Mme Riebschlager à Castelnau-Barbarens

M. et Mme Riebschlager, agriculteurs à Castelnau-Barbarens, possèdent 2 mares. L'une d'elles était totalement envahie par la végétation, notamment par le Myriophylle du Brésil, plante exotique envahissante. Les fossés l'alimentant en eau provenant de la mare en amont et d'une source avaient pratiquement disparu.

Ils ont donc fait appel à la CATZH pour bénéficier de conseils pour la restauration de leurs mares. Après un diagnostic, il a été convenu de faire curer les deux mares et les fossés et de déposer la vase extraite à proximité pour permettre aux larves aquatiques de retourner dans l'eau. Un dossier de demande de subvention a été monté auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Les Riebschlager ont donc réalisé les travaux prévus et ont pu recevoir 50% du montant des travaux. Aujourd'hui, après le curage, la végétation recolonise progressivement les mares et les fossés. Un arrachage régulier du Myriophylle du Brésil est nécessaire car il possède de grande capacité de multiplication. La faune est aujourd'hui assez diversifiée et de nombreux têtards ont été observés au printemps.



Mare lors du diagnostic en octobre 2009, envahie par le Myriophylle du Brésil



Mare lors de la visite de réception des travaux en septembre 2010, après le curage



Mare lors de la visite d'évaluation en mai 2011, petit à petit colonisée par la végétation



A VENIR :

Réunion d'information sur la réglementation liée à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques

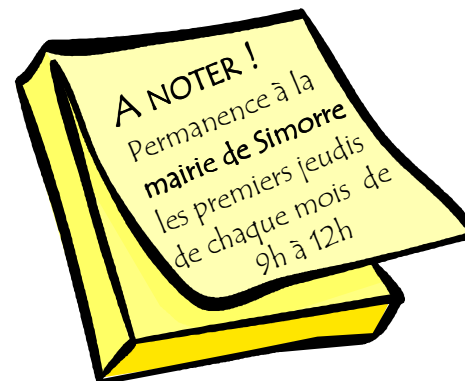
Début 2012, sera organisée une demi-journée d'échange avec des représentants du service de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Les démarches à réaliser pour la réalisation de différents travaux seront présentées :

- Plans d'eau (étangs et mares) : création, restauration, vidange
- Cours d'eau : curage, entretien de la ripisylve
- Zones humides : drainage

L'invitation et le programme définitif seront envoyés à tous les gestionnaires du réseau début 2012.

Un sujet vous intéresse ?

Des formations seront organisées régulièrement et des fiches techniques sont en cours de rédaction, faites nous part de vos attentes en termes de sujet à aborder.



ZOOM SUR :

La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

Description

C'est une **tortue aquatique** à la carapace de 25 cm de long maximum, noirâtre à brune. Son corps est sombre et de façon caractéristique plus ou moins **moucheté de jaune**. On la distingue facilement de la tortue de Floride, espèce invasive, car cette dernière a le corps verdâtre strié de bandes et de lignes jaunâtres continues et elle a deux taches rouge vif sur les tempes.

Habitat, cycle de vie

La Cistude d'Europe affectionne les plans d'eau peu profond et ensoleillés, aux berges en pente douce et végétation aquatique plutôt riche. Elle peut aussi fréquenter des rivières. Les nouveaux nés et les jeunes fréquentent plutôt des petites pièces d'eau comme les mares. Espèce diurne active de mars à octobre, craintive, elle plonge à la moindre alerte. Elle s'observe à distance lorsqu'elle prend des bains de soleil sur un tronc émergé ou sur les berges. C'est ainsi qu'elle régule sa température corporelle (thermorégulation).

La femelle pond entre mai et juillet dans un trou peu profond sur des terrains dégagés, secs et bien ensoleillés.

Alimentation

Petits animaux aquatiques, charognes, végétaux.

Menaces

Consommation des pontes par des sangliers, des blaireaux ou des hérons, **pollution, suppression des zones humides et des sites de ponte**, compétition défavorable avec la **Tortue de Floride**

Etat de la population

Espèce assez rare et localisée en Midi-Pyrénées où les populations s'étendent du val d'Adour à l'**Ouest du Gers**. Les populations sont en **régression générale** sur l'ensemble de son aire de répartition.

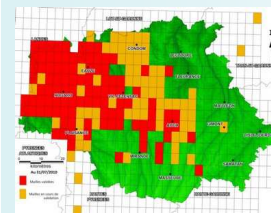
Mesures de protection existantes

Intégralement protégée, il est interdit de la manipuler ou de la tuer

Espèce classée vulnérable sur la liste rouge française

Espèce prioritaire dans le plan national d'actions pour la conservation de la biodiversité

Espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (dans le Gers, le Site Natura 2000 des étangs de l'Armagnac)



Etude en cours dans le Gers

Le CPIE Pays Gersois mène depuis 2008 une étude sur la répartition et le fonctionnement des populations de la Cistude d'Europe dans le Gers et suit dans l'Astarac une population sur la commune d'Ordan Larroque. Contact : 05.62.66.85.77, contact@cpie32.org, www.cpie32.org.

La CATZH participe à cette étude en tant que membre du comité technique.

Que faire ?

Ne pas la déranger, ni la déplacer

Préserver les zones humides, la végétation des berges des plans d'eau

Laisser des bois morts dans l'eau qui lui permettront de thermoréguler



Cistude d'Europe thermorégulant, Castelnau d'Auzan



Tortue de Floride, reconnaissable à ses tempes rouges